

Mon Accompagnateur Rénov' : Comprendre le dispositif et réaliser les démarches d'agrément.

Programme de la Formation

Durée totale de 7 heures de formation sur 2 demi-journées en distanciel synchrone.

CONTEXTE GENERAL

L'opérateur MAR « Mon Accompagnateur Rénov' » est un professionnel agréé par l'ANAH qui assure un suivi complet du projet de rénovation énergétique du ménage. Son intervention couvre tous les aspects financiers, techniques, administratifs et sociaux du projet. Il est chargé d'informer de manière détaillée et impartiale le ménage tout en respectant son projet.

À partir du 1er janvier 2024, il est désormais requis que les ménages soient accompagnés par un opérateur MAR pour pouvoir bénéficier du forfait Ma Prime Rénov' Rénovation globale (décret du 23 octobre 2023).

Cette formation vous permet de comprendre les modalités pratiques d'un accompagnement. Elle est conçue autour de cas concrets de différents ménages. Le contexte réglementaire est mis en perspective de la pratique professionnelle.

La procédure pour déposer une demande d'agrément auprès de l'ANAH est exposée pas à pas.

PUBLIC CIBLE

Cette formation s'adresse à un public professionnel souhaitant devenir « Mon Accompagnateur Rénov' » : Architectes, Maîtres d'œuvres, Auditeurs énergétiques RGE, Ingénieurs thermiciens, Société de tiers financement, AMO.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

1. Connaître le contexte réglementaire lié à la mise en place du dispositif « Mon Accompagnateur Rénov' »
2. Connaître le rôle et les missions de Mon Accompagnateur Rénov'
3. Être capable d'évaluer l'état du logement et la situation financière du demandeur afin de préparer l'accompagnement
4. Disposer de compétences en ingénierie financière et savoir renseigner le ménage sur le reste à charge finançable par des prêts
5. Connaître les démarches en ligne et savoir utiliser les plateformes de dépôts des aides
6. Savoir se positionner comme accompagnateur tout au long du chantier
7. Savoir monter son dossier d'agrément MAR.



PRE-REQUIS / CRITERES D'ADMISSION

Seule l'ANAH est habilitée à délivrer l'agrément Mon Accompagnateur Rénov MAR.

Pour être éligible et pouvoir suivre cette formation, il faut remplir au moins un des critères :

- Architecte inscrit à l'ordre des architectes ;
- Disposer de la qualification « auditeur énergétique » ;
- Opérateur historique (espaces Conseil France Rénov', opérateurs agréés par l'Anah, collectivités territoriales) ;
- Société de tiers financement.

La maîtrise des « Aides financières » est vivement conseillée.

METHODES PEDAGOGIQUES

La formation est délivrée sous forme de classes virtuelles synchrones. Elle se déroule en petit groupe de 6 à 12 personnes. Les modalités pédagogiques mises en place sont diverses permettant de valider les acquis :

- ✓ Pédagogie expositive et active,
- ✓ Etudes de cas,
- ✓ Partage de documents complémentaires si besoin,
- ✓ Questionnaire préalable de recueil des besoins.

MODALITES D'EVALUATION

1. **Avant le démarrage de la formation** : un entretien téléphonique pour échanger sur le besoin de l'apprenant et vérifier ses prérequis ;
2. **Durant la formation en classe virtuelle** : les formateurs réalisent des évaluations non-notées tout au long de la formation : exercices en sous-groupes, Quizz, exercices individuels, études de cas et/ou mises en situation. Cela permet d'apprécier la progression de chacun(e) et d'orienter la pédagogie en conséquence.
3. **A la fin de la formation** : une enquête qualitative sera remplie par les stagiaires afin d'évaluer si la formation a répondu à leurs besoins.

Une attestation de formation leur sera délivrée à l'issue du stage si toutes les étapes du parcours ont été validées. Présence obligatoire aux deux classes virtuelles.

MOYENS TECHNIQUES

Pour suivre cette formation en 100 % distanciel, vous devez disposer d'un PC et d'une bonne connexion internet.

Accessibilité

Nos formations sont adaptées pour pouvoir accueillir le plus grand nombre de personnes, qu'elles soient en situation de handicap ou pas. N'hésitez pas à contacter notre référente handicap et pédagogique, **Joanna Eid** (j.eid@faceagroup.com; 01.49.74.12.20), qui vous renseignera sur la possibilité d'aménager l'emploi du temps, le déroulé, les méthodes et outils pédagogiques afin de s'adapter à vos besoins spécifiques.



FORMATEURS et REFERENTS

Jean-Charles Vaillant, architecte DPLG, formateur (vaillant@architectes.org)

Jérémy PERROT, bureau d'études AMECOSPHERE, M.A.R., formateur (jeremy.perrot@amecosphere.fr)

Référent pédagogique et administratif : **Joanna Eid**, responsable du pôle formation chez Ai Environnement (j.eid@facegroup.com)

Déroulé et Lieu de la formation

Déroulé de la formation : 7h en classes virtuelles synchrones réparties en 2 demi-journées.

Lieux de la formation : En distanciel via une plateforme de visioconférence. Les liens de connexion vous seront communiqués une semaine avant la formation.

PROGRAMME EN DETAIL

Partie 1 – le Parcours d'accompagnement 3h30	
Introduction	<ul style="list-style-type: none"> Contexte du dispositif MAR dans la rénovation énergétique Frise du parcours d'accompagnement : de premier contact à la clôture du dossier Définition réglementaire Présentation des cas d'étude : 4 ménages au profils variés
Qualification des demandes	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs clés de la situation du ménage et de son projet Exercice pratique
Visite sur site	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les situations d'indécence, d'indignité ou de perte d'autonomie Orienter vers les acteurs compétents Mobiliser les compétences d'auditeur énergétique
Interpréter l'audit énergétique	<ul style="list-style-type: none"> Rendre compte de la situation initiale Analyse des points forts et faiblesses Orienter vers les scénarios pertinents pour le ménage Mise en situation
Partie 2 – Financement, Modalités d'exercices et dossier d'agrément 3h30	
Situation financière du demandeur	<ul style="list-style-type: none"> Les contraintes Les capacités de financement L'éligibilité aux aides Exercice pratique
Accompagnement lors du chantier	<ul style="list-style-type: none"> Conseil pour la sélection des entreprises Conseil en fin de chantier Suivi administratif et clôture de dossier
Démarche commerciale, contrat et assurance	
Montage pas à pas du dossier d'agrément auprès de l'ANAH	<ul style="list-style-type: none"> Bonnes pratiques Fiches d'aides et exemples



COÛT PÉDAGOGIQUE ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription de la formation s'élèvent à **500€ HT** soit **600 € TTC** pour les 7 heures de formation. Les frais d'inscription doivent être payés lors de l'inscription pour réserver sa place. Le paiement se fera par virement bancaire ou par chèque au plus tard 10 jours ouvrés avant la formation. Un RIB vous sera fourni lors de l'inscription. Le nombre de places par session est compris entre 6 et 12 participants.

Cette formation est **labellisée par la branche architecture**, vous bénéficiez d'une prise en charge renforcée si vous êtes Architecte.

Pour en savoir plus sur les modalités et vous inscrire, vous pouvez nous contacter sur :

formation@ai-environnement.fr ou au 01.49.74.12.86.

Attention : cette formation n'est pas éligible au CPF.

Tarif spécial pour une session exclusive dédiée à votre entreprise, nous contacter pour obtenir un devis.

PRISE EN CHARGE ET REMBOURSEMENT

La prise en charge de toute formation dépend des modalités définies par l'opérateur de compétences (OPCO) auquel le stagiaire est rattaché. En général, une demande de prise en charge préalable est nécessaire.

L'OPCO d'une profession libérale, comme les architectes indépendants, est le FIF PL. L'OPCO des salariés d'entreprise dépend du code NAF et de l'inscription à l'URSAF (ex : EP, Atlas...). Une demande de prise en charge préalable est nécessaire avant le démarrage de la formation. Les travailleurs non-salariés, peuvent se rapprocher de l'AGEFICE. Les chefs d'entreprise peuvent éventuellement bénéficier du « Crédit d'impôt pour la formation des dirigeants d'entreprise ».